

**AVIS DES SOCIETES****ETATS FINANCIERS****ARAB INTERNATIONAL LEASE**

Siège social : 11, rue Hédi Nouria Immeuble BTK 1001 Tunis

L'ARAB INTERNATIONAL LEASE publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr. Mohamed Lassaad BORJI et Mr. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

**BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015****(Montants exprimés en dinars)**

En dinars	Notes	Au 31 Décembre	
		2015	2014
<b>A C T I F</b>			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	4 886 898	14 446 173
Placements à court terme	6	334 441	5 000 000
Créances issues d'opérations de leasing	7	225 230 580	196 151 831
Placements à long terme	8	4 200 000	3 200 000
<b>Valeurs immobilisées</b>			
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	9	3 452	3 078
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	10	203 217	264 859
Autres actifs	11	3 163 615	5 023 647
		<b>238 022 203</b>	<b>224 089 588</b>
<b>Totale de l'actif</b>			
<b>P A S S I F</b>			
Concours bancaires et dettes rattachées	12	4 341 282	4 388 033
Emprunts et dettes rattachées	13	193 486 631	182 666 066
Dettes envers la clientèle	14	3 098 534	2 794 964
Fournisseurs et comptes rattachés	15	9 468 499	6 780 858
Autres passifs	16	1 808 462	1 759 638
		<b>212 203 408</b>	<b>198 389 659</b>
<b>Totale du passif</b>			
<b>C A P I T A U X P R O P R E S</b>			
Capital		15 000 000	15 000 000
Réserves		8 758 044	7 536 240
Résultats reportés		110 599	444 138
Modifications comptables		0	0
Résultat de l'exercice		1 950 152	2 719 651
		<b>25 818 795</b>	<b>25 700 029</b>
	<b>17</b>	<b>25 818 795</b>	<b>25 700 029</b>
		<b>238 022 203</b>	<b>224 089 588</b>
<b>Totale passif et capitaux propres</b>		<b>238 022 203</b>	<b>224 089 588</b>

## ETAT DE RESULTAT

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2015

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 015	2 014
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		20 652 151	18 178 968
Autres produits sur opérations de leasing		739 768	292 080
<i>Total des produits de leasing</i>	<b>18</b>	<b>21 391 919</b>	<b>18 471 048</b>
Charges financières nettes	<b>19</b>	(12 978 449)	(11 552 926)
Produits des placements	<b>20</b>	132 712	432 357
<b>PRODUIT NET DE LEASING</b>		<b>8 546 182</b>	<b>7 350 479</b>
Charges de personnel	<b>21</b>	(2 406 520)	(1 945 308)
Autres charges d'exploitation	<b>22</b>	(1 153 530)	(947 641)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	<b>23</b>	(85 351)	(93 152)
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<b>(3 645 401)</b>	<b>(2 986 101)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</b>		<b>4 900 781</b>	<b>4 364 378</b>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	<b>24</b>	(1 964 363)	(874 434)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 936 418</b>	<b>3 489 944</b>
Autres gains ordinaires		104 201	217 615
Autres pertes ordinaires		0	0
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>3 040 619</b>	<b>3 707 559</b>
Impôt sur les bénéfices	<b>25</b>	(1 090 467)	(987 908)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>1 950 152</b>	<b>2 719 651</b>
<i>Effets de modifications comptables (net d'impôt)</i>		0	0
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>1 950 152</b>	<b>2 719 651</b>
Résultat par action (de base et dilué)	<b>17</b>	<b>1,300</b>	<b>1,813</b>

## ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 Décembre 2015

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 015	2 014
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>			
Encaissements reçus des clients		120 484 927	116 741 027
Décaissements pour financement de contrats de leasing		(123 007 407)	(118 582 173)
Sommes versées aux fournisseurs & autres créditeurs		(726 184)	(1 356 629)
Sommes versées au personnel		(2 434 481)	(1 893 826)
Intérêts payés		(13 388 873)	(11 099 516)
Impôts et taxes payés		(3 236 530)	(3 014 928)
Autres flux liés à l'exploitation		0	52 500
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités opérationnelles</i>		(22 308 548)	(19 153 545)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>			
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(40 973)	(109 093)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		23 000	26 500
Décaissements liés à l'acquisition d'immobilisations financières		(1 335 500)	(1 186 200)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		19 503	17 895
<i>Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement</i>		(1 333 970)	(1 250 898)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions		(1 868 750)	(1 500 000)
Encaissements provenant des emprunts		182 230 000	169 893 085
Remboursement d'emprunts		(171 116 845)	(144 632 388)
<i>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</i>		9 244 405	23 760 697
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de placement</b>			
Variation de trésorerie		(14 398 112)	3 356 254
Trésorerie en début de période		15 058 140	11 701 886
Trésorerie à la clôture de la période	26	860 028	15 058 140

## Notes aux états financiers :

### Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

#### (a) Présentation de la société

L'Arab International Lease « A.I.L » est un établissement de crédit créé sous forme de société anonyme par acte sous seing privé, enregistré le 29 novembre 1996.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing, par décision du Ministre des finances du 14 octobre 1996.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

Son siège social, est sis au 11 Rue Hédi Noura 1001 Tunis.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT, a été porté à la somme de 15.000.000 DT divisé en 1.500.000 actions, d'une valeur nominale de 10 dinars chacune, suite à la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Novembre 2011.

La répartition du capital se présente comme suit, au 31 Décembre 2015 :

	Nombre d'actions	Participation en DT	Participation en %
B.T.K	1.424.950	14.249.500	94,997%
S.T.B	75 000	750 000	5,000%
Diverses personnes physiques	50	500	0,003%
<b>Total Général</b>	<b>1 500 000</b>	<b>15 000 000</b>	<b>100%</b>

#### (b) Régime fiscal de la société

##### (b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut, toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2009 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (article 16 de la loi n°2001-123 du 28 Décembre 2001), puis à 85% (Article 44 de la loi n° 2004-90 du 31 Décembre 2004), puis à 100% à compter de 2005 (Article 30 de la loi n°2005-106 du 19 Décembre 2005 et Article 35 de la loi n°2009-71 du 21 Décembre 2009).

*(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :*

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'A.I.L est assujettie totalement à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2009, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises, qui réalisent des opérations de leasing, peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent :

- déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats,
- déduire la TVA relative aux autres équipements, matériels et immeubles nécessaires à l'activité ainsi que tous les achats nécessaires à l'activité, sous réserve des dispositions de l'article 10 du code de la TVA.

*(b-3)-Autres impôts et taxes :*

L'A.I.L est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de produits nets de leasing.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

**Note 2. Référentiel comptable**

Les états financiers de l'A.I.L, arrêtés au 31 Décembre 2015, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes, ainsi que les circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par l'A.I.L et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

### **Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers, peuvent être résumés comme suit :

#### **(a) Bases de mesure**

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

#### **(b) Unité monétaire**

Les états financiers de l'A.I.L sont libellés en Dinar Tunisien.

#### **(c) Sommaire des principales méthodes comptables**

Les contrats de leasing conclus par l'A.I.L portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée normale contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 28 janvier 2009, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de l'AIL :

- a- la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b- les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

L'AIL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

*(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :*

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

### **Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :**

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

**1-** Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

**2-** Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

<b>B2-</b> Actifs incertains	20%
<b>B3-</b> Actifs préoccupants	50%
<b>B4-</b> Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

En application de la circulaire N° 2013-21 du 30 décembre 2013, une provision additionnelle totalisant 354.259 D, a été constatée au 31 Décembre 2015 contre 273.354 D à la clôture de l'exercice précédent. Cette provision a été constatée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure de 6 à 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les valeurs ainsi obtenues, pour le matériel standard et spécifique sont ramenées, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2009, à :

- Zéro, pour toute relation transférée à contentieux ;
- La moitié pour toute relation classée B4 et non encore transférée à contentieux.

Les valeurs, ainsi décotées, ne subiront ultérieurement aucune amélioration.

Par ailleurs, la valeur de réalisation attendue des biens immobiliers récupérés dans le cadre de procédures contentieuses, est déterminée au cas par cas, compte tenu des circonstances propres à chaque immeuble.

### **Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :**

A partir de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes par secteur économique et ce conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société A.I.L.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

La mise en œuvre de cette approche, au titre de l'exercice 2015, a conduit à estimer la provision collective à hauteur de 1.561.000 D, soit 0,72% des engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

*(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :*

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'AIL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les marges financières courues et demeurant impayées à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Par ailleurs, les marges financières courues et impayées à la date de clôture et relatives aux créances ayant fait l'objet d'une restructuration conformément à la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 et classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1) ont été, également, inscrits au bilan en tant que produits réservés.

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus

*(c-4)- Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :*

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

#### **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

## **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

## **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

### *(c-5)- Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes*

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

### *(c-6)- Immobilisations corporelles et incorporelles :*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de l'A.I.L, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels 33,3%
- Matériel de transport 20,0%
- Mobilier et matériel de bureau 10,0%
- Matériel informatique 33,3%
- Installations générales 10,0%

*(c-7)- Taxe sur la valeur ajoutée :*

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du Trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

*(c-8)- Impôt sur les bénéfices :*

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

*(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :*

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'A.I.L sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par l'indemnité de départ à la retraite.

**Avantages à court terme**

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

**Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Seule l'indemnité de départ à la retraite, constitue, un avantage postérieur à l'emploi pour le personnel de l'A.I.L. Il s'agit, d'un régime à cotisations définies objet d'une convention conclue avec une compagnie d'assurance vie. Conséquemment seules les primes appelées durant un exercice donné sont portées parmi les charges de ce dernier.

(c-10)- *Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :*

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

**Note 4. Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 4.886.898 DT au 31 Décembre 2015, contre 14.446.173 DT au 31 Décembre 2014 se détaillant ainsi :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 015</b>	<b>2 014</b>
Banques	4 885 751	14 445 026
Caisses	1 147	1 147
<b>Total</b>	<b>4 886 898</b>	<b>14 446 173</b>

**Note 6. Placements à court terme :**

Le solde des placements à court terme s'élève à 334.441 DT au 31 Décembre 2015, contre 5.000.000 D au 31 Décembre 2014 se détaillant ainsi :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 015</b>	<b>2 014</b>
Univers obligations SICAV	334 441	-
Certificats de dépôts (GROUPE BTK)	-	5 000 000
<b>Total</b>	<b>334 441</b>	<b>5 000 000</b>

**Note 7. Créances issues d'opérations de leasing :**

Au 31 Décembre 2015, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 225 230 580 DT contre un solde net de 196 151 831 DT au 31 Décembre 2014, se détaillant comme suit :

		<b>Au 31 Décembre</b>	
		<b>2 015</b>	<b>2 014</b>
<b>Créances sur contrats mis en force</b>		<b>239 992 617</b>	<b>209 630 876</b>
+ Encours financiers	<b>7.1</b>	213 106 034	191 828 318
+ Impayés	<b>7.2</b>	28 275 867	19 015 192
- Intérêts échus différés		(1 389 284)	(1 212 634)
<b>Créances sur contrats en instance de mise en force</b>		<b>2 150 277</b>	<b>1 201 642</b>
<b>Total brut des créances leasing</b>		<b>242 142 895</b>	<b>210 832 518</b>
<b>A déduire couverture</b>			
Provisions individuelles sur les actifs des classes B2, B3 et B4		(14 057 436)	(12 295 073)
Provisions collectives sur les actifs des classes A et B1		(1 561 000)	(1 359 000)
Produits réservés		(1 293 878)	(1 026 613)
<b>Total net des créances leasing</b>		<b>225 230 580</b>	<b>196 151 831</b>

### 7.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 Décembre 2015 la somme de 213 106 034 DT contre 191.828.318 DT au 31 Décembre 2014.

Par rapport au 31 décembre 2014, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 21.277.716 DT expliqué comme suit :

<b>Encours financiers au 31 décembre 2014</b>	<b>191 828 318</b>
<b>Additions de la période</b>	
Investissements	111 423 695
Relocations	6 017 289
Consolidations	-
<b>Retraits de la période</b>	
Remboursements	(89 069 614)
Cessions à la Valeur résiduelle	(1 820)
Cessions anticipées	(4 011 579)
Relocations	(3 080 255)
<b>Encours financiers au 31 décembre 2015</b>	<b>213 106 034</b>

L'analyse des encours financiers par maturité, par secteur d'activité et par type de matériel se présente comme suit :

#### 7.1.1. Analyse par maturité :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
<b>+ Paiements minimaux sur contrats actifs</b>	<b>240 481 988</b>	<b>214 333 537</b>
à recevoir dans moins d'1 an	90 702 748	83 865 948
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	144 994 760	127 342 444
à recevoir dans plus de 5 ans	4 784 480	3 125 145
<b>- Produits financiers non acquis</b>	<b>(36 739 473)</b>	<b>(30 402 904)</b>
<b>= Investissement net dans les contrats actifs (1)</b>	<b>203 742 515</b>	<b>183 930 633</b>
à recevoir dans moins d'1 an	<b>73 470 639</b>	<b>68 955 730</b>
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	<b>126 206 095</b>	<b>112 285 105</b>
à recevoir dans plus de 5 ans	<b>4 065 781</b>	<b>2 689 798</b>
<b>Valeurs résiduelles (2)</b>	62 070	108 836
<b>Contrats suspendus ordinaires (3)</b>	6 951 996	5 462 713
<b>Contrats suspendus en contentieux (4)</b>	2 349 453	2 326 136
<b>Total général (1)+(2)+(3)+(4)</b>	<b>213 106 034</b>	<b>191 828 318</b>

#### 7.1.2. Analyse par secteur d'activité :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
Bâtiment et travaux publics	16 977 902	14 493 049

Industrie	26 211 415	24 983 476
Tourisme	12 803 656	11 402 235
Commerces et services	119 168 504	111 820 116
Agriculture	37 944 557	29 129 442
<b>Total</b>	<b>213 106 034</b>	<b>191 828 318</b>

**7.1.3. Analyse par type de matériel :**

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 015</b>	<b>2 014</b>
Equipements	16 969 340	15 375 074
Matériel roulant	180 670 172	164 423 418
Matériel spécifique	1 004 062	704 554
<i>Sous Total</i>	<i>198 643 574</i>	<i>180 503 045</i>
Immobilier	14 462 460	11 325 273
<b>Total</b>	<b>213 106 034</b>	<b>191 828 318</b>

**7.2. Impayés :**

Les impayés sur créances de leasing totalisent au 31 Décembre 2015 la somme de 28 275 867 DT contre 19 015 192 DT au 31 Décembre 2014. Leur détail s'analyse comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 015</b>	<b>2 014</b>
<b><i>Clients ordinaires (1)</i></b>	<b>22 348 757</b>	<b>12 791 978</b>
Inférieur à 1 mois	9 771 683	3 979 512
Entre 1 et 3 mois	1 838 846	4 515 726
Entre 3 et 6 mois	4 388 923	575 758
Entre 6 mois et 1 année	1 536 879	724 522
Supérieur à 1 année	3 822 429	2 618 841
Frais	989 997	506 910
Opérations réalisées après la date de clôture	-	(129 290)
<b><i>Clients litigieux (2)</i></b>	<b>5 927 110</b>	<b>6 223 214</b>
<b>Total (1)+(2)</b>	<b>28 275 867</b>	<b>19 015 192</b>

7.3. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B1 Actifs nécessitant un suivi	B2 Actifs incertains	B3 Actifs préoccupant s	B4 Actifs compromis	
Encours financiers	165 800 422	37 353 245	2 688 016	1 871 218	5 393 133	213 106 034
Impayés	7 661 570	7 599 182	1 074 967	1 116 660	10 823 488	28 275 867
Intérêts échus différés	(1 106 385)	(246 304)	(17 798)	(11 445)	(7 352)	(1 389 284)
Contrat en instance de mise en force	1 455 431	694 846	0	0	0	2 150 277
<b>CREANCES LEASING</b>	<b>173 811 038</b>	<b>45 400 969</b>	<b>3 745 185</b>	<b>2 976 433</b>	<b>16 209 269</b>	<b>242 142 894</b>
Avances reçues (*)	(2 596 062)	(2 040)	0	0	(500 432)	(3 098 534)
<b>ENCOURS GLOBAL</b>	<b>171 214 976</b>	<b>45 398 929</b>	<b>3 745 185</b>	<b>2 976 433</b>	<b>15 708 837</b>	<b>239 044 360</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>2 995 863</b>	<b>506 985</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 502 848</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENT</b>	<b>174 210 839</b>	<b>45 905 914</b>	<b>3 745 185</b>	<b>2 976 433</b>	<b>15 708 837</b>	<b>242 547 208</b>
Produits réservés	0	0	(100 397)	(142 921)	(1 050 680)	(1 293 998)
Provisions individuelles sur encours financiers	0	0	(8 326)	(53 297)	(3 951 848)	(4 013 471)
Provisions individuelles sur impayés	0	0	(160 431)	(269 632)	(9 259 643)	(9 689 706)
Provision additionnelle					(354 259)	(354 259)
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2,B3 et B4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(269 154)</b>	<b>(465 850)</b>	<b>(14 616 430)</b>	<b>(15 351 434)</b>
Provisions collectives	(1 235 704)	(325 296)	0	0	0	(1 561 000)
<b>COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A et B1</b>	<b>(1 235 704)</b>	<b>(325 296)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(1 561 000)</b>
<b>ENGAGEMENTS NETS</b>	<b>172 975 135</b>	<b>45 580 618</b>	<b>3 476 031</b>	<b>2 510 583</b>	<b>1 092 407</b>	<b>225 634 774</b>
<b>Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4)</b>			1,54%	1,23%	6,48%	
			9,25%			
<b>Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés</b>			7,19%	15,65%	93,05%	
			68,44%			

(\*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

### Note 8. Placements à long terme :

Le coût d'acquisition des titres de participation de la société s'élève à 4.200.000 DT au 31 Décembre 2015, contre 3.200.000 DT au 31 Décembre 2014. Il peut être détaillé comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
Participation - Univers SICAR (Groupe BTK)	450 000	450 000
Participation - International SICAR (Groupe UIB)	650 000	650 000
Fonds Géré - Univers INVEST SICAR (Groupe BTK)	3 000 000	2 000 000
Emprunt national	100 000	100 000
<b>Total</b>	<b>4 200 000</b>	<b>3 200 000</b>

(\*) Il s'agit de 90 000 actions de valeur nominale égale à 5 DT chacune, soit une détention de 9%.

(\*\*) Il s'agit de 65 000 actions de valeur nominale égale à 10 DT chacune, soit une détention de 13%.

### Note 9. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Ils totalisent au 31 Décembre 2015 une valeur nette comptable de 3.452 DT contre 3.078 DT au 31 Décembre 2014. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements s'y rapportant, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	76 703	1 945	-	78 648	73 625	1 572	-	75 196	3 452
<b>TOTAUX</b>		<b>76 703</b>	<b>1 945</b>	<b>-</b>	<b>78 648</b>	<b>73 625</b>	<b>1 572</b>	<b>-</b>	<b>75 196</b>	<b>3 452</b>

**Note 10. Immobilisations corporelles :**

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2015 une valeur nette comptable de 203.217 DT contre 264.859 DT au 31 Décembre 2014. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements s'y rapportant, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de période	
Matériel de transport	20,0%	315 359	0	55 000	260 359	156 272	54 738	36 166	174 844	85 515
Equipements de bureau	10,0%	110 935	11 741	0	122 676	77 826	7 076		84 902	37 774
Matériel informatique	33,3%	236 707	7 684	0	244 391	217 382	10 715		228 097	16 294
Installations générales	10,0%	121 170	21 547	0	142 717	67 832	11 251		79 083	63 634
<b>TOTAUX</b>		<b>784 171</b>	<b>40 972</b>	<b>55 000</b>	<b>770 143</b>	<b>519 312</b>	<b>83 780</b>	<b>36 166</b>	<b>566 926</b>	<b>203 217</b>

## Note 11. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2015 la somme de 3.163.614 DT, contre 5.023.647 DT au 31 Décembre 2014 et se détaille comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 015	2 014
Dépôts et cautionnements versés		1 105	305
Prêts et avances au personnel	11.1	537 685	493 345
Charges reportées	11.2	556 786	600 796
Fournisseurs, avances et acomptes		2 151	3 488
Etat, report de TVA		1 319 893	3 339 436
Charges constatées d'avance	11.3	69 162	25 684
Produits à recevoir des tiers		296 876	180 564
Créances sur primes d'assurance des contrats de leasing		335 741	380 029
Compte d'attente		44 215	-
<b>Total</b>		<b>3 163 614</b>	<b>5 023 647</b>

### 11.1. Prêts et avances au personnel :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
<b>Prêts accordés sur fonds social (1)</b>	<b>514 185</b>	<b>481 145</b>
Échéances à plus d'un an	416 539	398 274
Échéances à moins d'un an	97 646	82 871
<b>Avances au personnel (2)</b>	<b>23 500</b>	<b>12 200</b>
Avances sur primes	23 500	12 200
<b>Total général (1) +(2)</b>	<b>537 685</b>	<b>493 345</b>

### 11.2. Charges reportées :

Le tableau des mouvements des charges reportées se présente comme suit au 31 Décembre 2015 :

Désignation	Taux de résorption	Valeurs brutes				Résorptions				Valeur comptable nette
		Début de période	Additions	Régl.	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Régl.	Fin de période	
Frais d'émission des obligations	(a)	1 701 164	219 927	-	1 921 091	1 156 955	282 507	-	1 439 462	481 629
Frais d'émission d'emprunt bancaire	(a)	199 812	62 500	-	262 312	143 225	43 930	-	187 155	75 157
<b>TOTAUX</b>		<b>1 900 976</b>	<b>282 427</b>	<b>0</b>	<b>2 183 403</b>	<b>1 300 180</b>	<b>326 437</b>	<b>0</b>	<b>1 626 617</b>	<b>556 786</b>

(a) Les frais d'émission sont résorbés sur la durée de remboursement des obligations et/ou billets de trésorerie, et ce, au prorata des intérêts courus.

La dotation de l'exercice aux résorptions des frais d'émission des emprunts, s'élevant à 326.437 DT figure parmi les charges financières.

### **11.3. Charges constatées d'avance :**

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 015</b>	<b>2 014</b>
Charges constatées d'avance	40 554	-
Fournitures de bureau et autres	-	25 280
Interêts précomptés sur certificats de dépôt	28 283	-
Abonnement ADSL	325	404
<b>Total</b>	<b>69 162</b>	<b>25 684</b>

### **Note 12. Concours bancaires et dettes rattachées :**

Ce poste totalise au 31 Décembre 2015 la somme de 4 341 282 DT, contre 4 388 033 DT au 31 Décembre 2014 se détaillant ainsi :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 015</b>	<b>2 014</b>
Banques	4 341 282	4 388 033
<b>Total</b>	<b>4 341 282</b>	<b>4 388 033</b>

### **Note 13. Emprunts et dettes rattachées :**

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 193.486.631 DT au 31 Décembre 2015, contre 182.666.066 DT au 31 Décembre 2014 se détaillant ainsi :

		<b>Au 31 Décembre</b>	
		<b>2 015</b>	<b>2 014</b>
<b>+ Valeur de remboursement des emprunts (1)</b>	<b>13.1</b>	<b>189 396 486</b>	<b>178 283 331</b>
Certificats de dépôt		2 000 000	-
Emprunts bancaires		103 958 486	88 407 331
Emprunts obligataires		83 438 000	89 876 000
<b>+ Intérêts et commissions postcomptés courus (2)</b>		<b>4 090 145</b>	<b>4 382 735</b>
Intérêts sur emprunts bancaires		1 010 658	952 025
Intérêts sur emprunts obligataires		2 904 812	3 256 035
Commissions d'aval sur emprunts obligataires		174 675	174 675
<b>Total général (1) + (2) + (3)</b>		<b>193 486 631</b>	<b>182 666 066</b>

#### **13.1. Valeur de remboursement des emprunts :**

Le détail de la valeur de remboursement des emprunts par maturité se présente comme suit, au 31 Décembre 2015 :

DESIGNATION	Montant du crédit	Taux d'intérêt effectif	Modalités de remboursement	Soldes en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période					
							Soldes	Echéances à plus d'un an	à moins d'un an			
<b>CERTIFICATS DE DEPOT</b>												
CERTIFICATS DE DEPOT QNB	2 000 000				4 000 000	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000			
<b>Total des billets de trésorerie</b>							<b>0</b>	<b>4 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>0</b>	<b>2 000 000</b>
<b>CREDITS BANCAIRES</b>												
ALBARAKA BANK	18 000 000		Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	18 000 000	75 130 000	73 265 000	19 865 000	0	19 865 000			
ALBARAKA BANK	7 000 000	5,75%	Semestriellement sur 5 ans	1563 050		1563 050	0	0	0			
ALBARAKA BANK	5 000 000	5,75%	Semestriellement sur 5 ans	2 171 397		1054 933	1 116 464	0	1 116 464			
ALBARAKA BANK	5 000 000	6,75%	Semestriellement sur 5 ans	4 128 182		931 659	3 196 523	2 200 917	995 607			
ALBARAKA BANK	5 000 000	TMM+2.25%	23 mars 2015	5 000 000		5 000 000	0	0	0			
ALBARAKA BANK	5 000 000	TMM+2.25%	23 mars 2016		5 000 000		5 000 000	0	5 000 000			
ALBARAKA BANK	5 800 000	TMM+2.25%	11 mars 2016		11 600 000	5 800 000	5 800 000	0	5 800 000			
BTK	12 000 000	5,63%	Trimestriellement sur 5 ans dont six mois de franchise à partir du 31 mars 2011	1344 000		1344 000	0	0	0			
BTK	5 000 000	5,50%	Trimestriellement sur 5,5 ans dont six mois de franchise à partir du 31 mars 2012	2 000 000		1 000 000	1 000 000	0	1 000 000			
BTK	9 200 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5,5 ans dont six mois de franchise à partir du 31 mars 2012	5 111 112		2 044 444	3 066 668	1 022 224	2 044 444			
BTK	10 000 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5,5 ans dont six mois de franchise à partir du 30 sept 2015		10 000 000	1 111 111	8 888 889	6 666 667	2 222 222			
BTE	2 000 000	TMM+1,5%	Semestriellement sur 6 ans dont une année de franchise	600 000		400 000	200 000	0	200 000			
BTE	3 000 000	TMM+1,75%	Semestriellement sur 6 ans	1500 000		500 000	1000 000	500 000	500 000			
BTL	3 000 000	TMM+1,25%	Trimestriellement sur 5 ans dont une année de franchise	187 500		187 500	0	0	0			
BTL	10 000 000	TMM+1,25%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 04 mai 2011	2 691 181		2 216 103	475 078	0	475 078			
AMEN BANK	5 000 000	TMM+1,7%	Trimestriellement sur 5 ans	2 892 825	2 500 000	1 161 046	4 231 779	2 605 743	1 626 036			
S T B	5 000 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 28/02/2013	3 000 000		1 000 000	2 000 000	1 000 000	1 000 000			
ZITOUNA BANQUE	15 000 000		Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	10 000 000	48 000 000	43 000 000	15 000 000	0	15 000 000			
A T B	2 500 000	TMM+2%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 28/02/2013	1 625 000		500 000	1 125 000	625 000	500 000			
A T B	3 000 000	TMM+2.25%	Trimestriellement sur 5 ans à partir du 31/07/2014	2 700 000		600 000	2 100 000	1 500 000	600 000			
B E I	23 893 085		Semestriellement sur 6 ans dont 3 semestres de franchise	23 893 085			23 893 085	21 720 986	2 172 099			
BIRD	3 000 000	TMM+1,75%	Semestriellement sur 6 ans		3 000 000		3 000 000	3 000 000	0			
BIRD	3 000 000	TMM+1,75%	Semestriellement sur 6 ans		3 000 000		3 000 000	3 000 000	0			
<b>Total des crédits bancaires</b>							<b>88 407 331</b>	<b>158 230 000</b>	<b>142 678 845</b>	<b>103 958 486</b>	<b>43 841 537</b>	<b>60 116 950</b>
<b>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>												
AIL 2010	15 000 000	5,25%	Annuellement (2011-2015)	3 000 000		3 000 000	0	0	0			
AIL 2011	17 190 000	5,75%	Annuellement (2012-2016)	6 876 000		3 438 000	3 438 000	0	3 438 000			
AIL 2012	30 000 000	6,00%	Annuellement (2013-2017)	18 000 000		6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000			
AIL 2013	40 000 000	7,00%	Annuellement (2014-2018)	32 000 000		8 000 000	24 000 000	16 000 000	8 000 000			
AIL 2014	30 000 000	7,30%	Annuellement (2015-2019)	30 000 000		6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000			
AIL 2015	20 000 000	7,80%	Annuellement (2016-2021)		20 000 000		20 000 000	16 000 000	4 000 000			
<b>Total des emprunts obligataires</b>							<b>89 876 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>26 438 000</b>	<b>83 438 000</b>	<b>56 000 000</b>	<b>27 438 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>							<b>178 283 331</b>	<b>182 230 000</b>	<b>171 116 845</b>	<b>189 396 486</b>	<b>99 841 537</b>	<b>89 554 950</b>

**Note 14. Dettes envers la clientèle :**

Les dettes envers la clientèle ont atteint 3 098 534 DT au 31 Décembre 2014, contre 2 794 964 DT au 31 Décembre 2014, se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
Avances et acomptes reçus des clients	3 098 534	2 786 464
Dépôt et cautionnement reçus	-	8 500
<b>Total</b>	<b>3 098 534</b>	<b>2 794 964</b>

**Note 15. Fournisseurs et comptes rattachés :**

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 9 468 499 DT au 31 Décembre 2015, contre 6 780 858 DT au 31 Décembre 2014, se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
<i>Fournisseurs d'exploitation (1)</i>	<i>748 338</i>	<i>9 626</i>
<i>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing (2)</i>	<i>8 720 161</i>	<i>6 771 232</i>
<b>Total général (1) + (2)</b>	<b>9 468 499</b>	<b>6 780 858</b>

**Note 16. Autres passifs :**

Les autres passifs totalisent 1 808 462 DT au 31 Décembre 2015, contre 1 759 638 DT au 31 Décembre 2014 se détaillant ainsi :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
Personnel, provisions pour congés payés	168 407	127 058
Personnel, autres charges à payer	291 560	183 773
Etat, retenues sur salaires	68 602	106 043
Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	231 107	250 527
Etat, impôt sur les sociétés à payer <b>16.1</b>	204 328	116 701
Etat, autres impôts et taxes à payer	38 087	32 889
C.N.S.S	124 204	168 809
Assurance groupe	24 747	22 937
Assurance COMAR	206 895	374 171
Autres comptes créditeurs	121 151	114 021
Diverses charges à payer <b>16.2</b>	313 366	239 824
Avances reçues des clients sur primes d'assurance des contrats de leasing	15 759	22 748
Compte d'attente	249	138
<b>Total</b>	<b>1 808 462</b>	<b>1 759 638</b>

**16.1. Etat, impôt sur les sociétés à payer :**

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2015	2 014
+ Impôt sur les sociétés dû	1 094 766	987 908
- Acomptes provisionnels	(863 344)	(787 844)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(27 094)	(83 363)
<b>Dette (ou report) d'impôt exigible</b>	<b>204 328</b>	<b>116 701</b>

**16.2. Diverses charges à payer :**

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
Redevances téléphoniques	14 500	13 000
Honoraires	159 249	132 159
Eau & électricité	12 100	2 100
Loyers	40 266	34 102
Commissions sur fonds gérés	87 251	58 463
<b>Total</b>	<b>313 366</b>	<b>239 824</b>

**Note 17. Capitaux propres :**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2015	2 014
Capital social	15 000 000	15 000 000
Réserve légale (A)	987 166	828 977
Réserve extraordinaire	650 000	650 000
Réserve facultative	3 000 000	3 000 000
Fonds pour risque généraux	400 000	400 000
Réserves pour fonds social (B)	720 878	657 264
Réserve pour reinvestissement exonéré	3 000 000	2 000 000
Résultats reportés	110 599	444 138
Modifications comptables	-	-
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>	<i>23 868 643</i>	<i>22 980 379</i>
Résultat de l'exercice (1)	1 950 152	2 719 651
<b>Total des capitaux propres avant affectation (C)</b>	<b>25 818 795</b>	<b>25 700 029</b>
Nombre Moyen pondéré d'actions en circulation (2)	1 500 000	1 500 000
Résultat par action (de base et dilué) (1) / (2) (D)	1,300	1,813

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé, correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) En application du circulaire N° 2013-21 du 30 décembre 2013, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012, ont été imputées en 2013, au compte « Modifications comptables », sous la rubrique des capitaux propres, pour 67.199 D.

(E) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve facultative	Réserves pour réinvestissements exonérés	Réserve pour FRBG	Réserve pour Fond social	Résultats reportés	Résultat net de la période	Total
Solde au 31 Décembre 2014	15 000 000	828 977	650 000	3 000 000	2 000 000	400 000	657 264	444 138	2 719 651	25 700 029
Affectation approuvées par l'AGO du 16/06/2015		158 189			1 000 000		95 000	-333 539	-919 651	
Distributions des dividendes									-1 800 000	-1 800 000
Intérêts des prêts accordés sur le fonds social							7 318			7 318
Dépenses prélevées sur fonds social							-95 000			-95 000
Bonification d'intérêts sur prêts accordés par d'autres organismes & autres prélèvement sur fond sociale							56 296			56 296
Résultat au 31/12/2015									1 950 152	1 950 152
Solde au 31 Décembre 2015	15 000 000	987 166	650 000	3 000 000	3 000 000	400 000	720 878	110 599	1 950 152	25 818 795

**Note 18. Produits de leasing :**

L'analyse des produits de leasing se présente ainsi :

		<b>Au 31 Décembre</b>	
		<b>2015</b>	<b>2 014</b>
<b><i>Intérêts et revenus assimilés (1)</i></b>		<b>20 652 151</b>	<b>18 178 968</b>
Intérêts conventionnels	<b>(A)</b>	20 023 757	17 387 011
Intérêts intercalaires	<b>(B)</b>	56 762	42 006
Préloyers	<b>(C)</b>	123 140	126 807
Intérêts de retard		715 758	694 406
Variation des produits réservés	<b>18.1</b>	(267 266)	(71 262)
<b><i>Autres produits sur opérations de leasing (2)</i></b>		<b>739 768</b>	<b>292 080</b>
Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing		183 811	109 368
Frais de dossier		555 957	182 712
<b>Total (1)+(2)</b>		<b>21 391 919</b>	<b>18 471 048</b>
<b>- Encours financiers des contrats actifs</b>			
. Au début de la période		185 241 111	163 993 202
. A la fin de la période		205 954 862	185 241 111
. Moyenne	<b>(D)</b>	195 597 987	174 617 157
<b>- Produits de la période</b>	<b>(E)=(A)+(B)+(C)</b>	20 203 659	17 555 824
<b>- Taux moyen</b>	<b>(C)/(D)</b>	10,33%	10,05%

**18.1. Variation des produits réservés :**

La variation des produits réservés peut être analysée comme suit :

		<b>Au 31 Décembre</b>	
		<b>2015</b>	<b>2 014</b>
<b><i>Transferts en produits de la période</i></b>			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs		(232 473)	168 654
Intérêts de retard antérieurs		(12 773)	1 014
Intérêts sur opérations de rééchelonnement		(6 254)	2 936
<b><i>Produits réputés réservés en fin de période</i></b>			
Intérêts inclus dans les loyers		497 420	(227 664)
Intérêts de retard		19 252	(13 948)
Intérêts sur opérations de rééchelonnement		2 094	(2 254)
<b>Total</b>		<b>(267 266)</b>	<b>(71 262)</b>

**Note 19. Charges financières nettes :**

Les charges financières se détaillent comme suit :

		<b>Au 31 Décembre</b>	
		<b>2015</b>	<b>2 014</b>
<b>Charges financières des emprunts (1)</b>	<b>(A)</b>	<b>12 702 437</b>	<b>11 562 401</b>
Intérêts et commissions sur emprunts obligataires		6 117 965	5 835 546
Intérêts des crédits bancaires		4 029 298	3 546 233
Intérêts des certificats de leasing		2 185 224	1 877 961
Intérêts et commissions sur certificats de dépôt		43 513	0
Résorptions des frais d'émission des emprunts		326 437	302 661
<b>Autres charges financières (2)</b>		<b>276 012</b>	<b>(9 475)</b>
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		324 271	96 079
Autres produits financiers		(48 259)	(105 554)
<b>Total (1)+(2)</b>		<b>12 978 449</b>	<b>11 552 926</b>
- Encours des emprunts			
. Au début de la période		178 283 331	146 500 000
. A la fin de la période		189 181 486	178 283 331
. Moyenne	<b>(B)</b>	183 732 409	162 391 666
- Taux moyen	<b>(A)/(B)</b>	6,91%	7,12%

**Note 20. Produits des placements :**

Les produits des placements se détaillent comme suit :

		<b>Au 31 Décembre</b>	
		<b>2015</b>	<b>2 014</b>
+ Plus value potentielle sur placements		48 805	371 167
- Moins value potentielle sur placements		(5 565)	-
+ Dividendes		168	-
+ Jetons de présence		1 500	1 500
+Produits sur fonds gérés		87 804	59 690
<b>Total</b>		<b>132 712</b>	<b>432 357</b>

**Note 21. Charges de personnel :**

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

		<b>Au 31 Décembre</b>	
		<b>2015</b>	<b>2 014</b>
Salaires et compléments de salaires		1 134 247	984 859
Charges connexes aux salaires		703 216	532 632
Cotisations de sécurité sociale		517 645	380 358
Autres charges sociales		51 412	47 459
<b>Total</b>		<b>2 406 520</b>	<b>1 945 308</b>

**Note 22. Autres charges d'exploitation :**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2015</b>	<b>2 014</b>
<b><i>Divers achats (1)</i></b>	<b>166 050</b>	<b>137 568</b>
Achat de matières et fournitures	166 050	137 568
<b><i>Services extérieurs (2)</i></b>	<b>239 118</b>	<b>228 068</b>
Locations	147 128	143 537
Entretiens et réparations	14 593	9 444
Primes d'assurances	14 642	15 645
Autres	62 755	59 442
<b><i>Autres services extérieurs (3)</i></b>	<b>611 541</b>	<b>412 010</b>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	205 954	168 162
Publicités, publications, relations publiques	41 700	35 235
Cotisations et dons	10 841	12 514
Déplacements, missions et réceptions	4 628	7 925
Frais postaux et de télécommunications	79 049	64 677
Services bancaires et assimilés	269 368	123 497
<b><i>Charges diverses (4)</i></b>	<b>75 000</b>	<b>19 488</b>
Jetons de présence	75 000	19 488
<b><i>Impôts et taxes (5)</i></b>	<b>61 822</b>	<b>150 507</b>
T.C.L	50 715	43 952
Droits d'enregistrement et de timbres	6 749	4 923
Autres impôts et taxes	4 358	101 632
<b>Total (1) + (2) + (3) + (4) +(5)</b>	<b>1 153 530</b>	<b>947 641</b>

**Note 23. Dotations aux amortissements des immobilisations propres :**

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements se détaillent ainsi :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2015</b>	<b>2 014</b>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 571	3 718
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	83 780	89 434
<b>Total</b>	<b>85 351</b>	<b>93 152</b>

**Note 24. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :**

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions et le résultat des créances radiées se détaillent ainsi :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2015</b>	<b>2 014</b>
+ Dotations aux provisions individuelles pour risques sur la clientèle	2 892 279	2 232 591
+ Dotations aux provisions collectives pour risques sur la clientèle	202 000	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 129 916)	(1 358 157)
<b>Total</b>	<b>1 964 363</b>	<b>874 434</b>

**Note 25. Impôt sur les bénéfices :**

Pour les exercices clos le 31 Décembre 2015 et le 31 Décembre 2014, l'impôt exigible sur les bénéfices a été décompté, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2015</b>	<b>2 014</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>1 950 152</b>	<b>2 719 651</b>
<b>A réintégrer</b>		
- Impôt sur les sociétés	1 090 467	987 908
- Dotations aux provisions	3 094 279	2 232 591
- Jetons de présence	75 000	19 488
- Contribution Conjoncturelle	-	95 547
<b>A déduire</b>		
Réinvestissements exonérés relatifs aux fonds gérés par la SICAR INVEST	-	(1 000 000)
<i><u>Bénéfice fiscal avant provisions</u></i>	<i><u>6 209 898</u></i>	<i><u>5 055 184</u></i>
Provisions pour créances douteuses déductibles à hauteur de 100%	(3 094 279)	(2 232 591)
<b>Résultat fiscal</b>	<b>3 115 619</b>	<b>2 822 593</b>
<b>Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)</b>	<b>1 090 467</b>	<b>987 908</b>

**Note 26. Trésorerie :**

La trésorerie à la clôture de l'exercice 2015 et 2014, se présente ainsi :

<b>Encaissements reçus des clients</b>		
41	Clients & comptes rattachés	120 459 291
77	Gains extraordinaires	25 636
		<b>120 484 927</b>
<b>Sommes versées aux fournisseurs</b>		
401	Fournisseurs d'exploitation	-594 830
606	Consomables	-60
611	Travaux Excutes & Abonnement	-840
636	Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	-328
458	Divers charges à payer & produits à recevoir	13 357
461	Compte d'attente	-51 452
471	Charges constatées d'avance	-28 283
615	Entretiens et réparations	1 853
616	Primes d'assurances	-14 608
622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	-44 649
625	Déplacements, missions et réceptions	-1 000
733	Jetons de présence et rémunérations d'administrateurs	1 500
665	Autres impôts, taxes et versements assimilés	-6 846
		<b>-726 184</b>
<b>Sommes versées aux personnel</b>		
118	Autres réserves	-4 592
421	Personnel- avances & acomptes	-58 300
425	Personnel - rémunérations dues	-1 036 782
4321	I R P P	-502 269
433	Etat contributions à payer	-51 689
451	Assurance COMAR	-13 645
453	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-695 381
616	Primes d'assurances	-37 625
661	TFP&FOPROLOS	12 453
64	Charges de personnel	-46 651
		<b>-2 434 481</b>
<b>Interêts payés</b>		
2731	Frais d'émission emprunts	-287 427
627	Services bancaires et assimilés	-182 117
651	Charges d'intérêts	-12 995 873
750	Intérêts créditeur des comptes courants bancaires	48 259
754	Revenus des valeurs mobilières de placement	28 286
		<b>-13 388 873</b>
<b>Impôts &amp; taxes payés</b>		
4322	Retenue à la source	-1 998 648
434	Etat-impôts sur les bénéfices	-1 005 912
436	Etat taxes sur le chiffre d'affaires	-173 699
439	Autres impôts, taxes & versements assimilés	-58 270
		<b>-3 236 530</b>
<b>Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisation corporelles ou incorporelles</b>		
22	Immobilisations corporelles	
404	Fournisseurs d'immobilisations	-84 087 657
408	Fournisseurs -factures non parvenues	4 388 033
26	Autres immobilisations financières	-3 268 702
405	Fournisseurs - d'immobilisation - effets à payer	-40 080 053
		<b>-123 048 379</b>
<b>Encaissement provenant de la cession d'immobilisation corporelles ou incorporelles</b>		
22	Immobilisations corporelles	55 000
28	Amortissements des immobilisations	-36 165
736	Produits nets sur cessions d'immobilisations et autres gains sur éléments non récurrents	4 165
		<b>23 000</b>
<b>Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisation financière</b>		
25	Participations & créances liées à des participations	-1 000 000
26	Autres immobilisations financières	-135 500
		<b>-1 135 500</b>
<b>Encaissement provenant de l'acquisition d'immobilisation financière</b>		
26	Autres immobilisations financières	19 503
		<b>19 503</b>
<b>Dividendes et autres distributions</b>		
44	Société du groupe & actionnaires	-1 868 750
		<b>-1 868 750</b>

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2015</b>	<b>2 014</b>
+ Avoirs en banques	4 885 751	14 445 027
- Découverts bancaires	(4 341 282)	(4 388 033)
+ Avoirs en caisse	1 147	1 147
+ Placement à court terme	314 412	5 000 000
<b>Total</b>	<b>860 028</b>	<b>15 058 140</b>

**Note 27. Engagements hors bilan :**

**27.1. Engagements donnés :**

Les principaux engagements donnés se détaillent comme suit, au 31 Décembre 2015 :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 015</b>	<b>2 014</b>
Opérations de leasing	3 502 849	2 271 909
Intérêts à courir sur emprunts obligataires	10 702 797	11 750 999
Intérêts à courir sur emprunts BTE	70 839	158 660
Intérêts à courir sur emprunts BTL	41 217	204 720
Intérêts à courir sur emprunts BTK	1 494 978	564 974
Intérêts à courir sur emprunts AL BARAKA	482 292	767 107
Intérêts à courir sur emprunts AMEN BANK	448 927	237 719
Intérêts à courir sur emprunts STB	129 358	287 581
Intérêts à courir sur emprunts ATB	341 958	599 981
Intérêt sur emprunts BIRD	1 407 055	-
Intérêts à courir sur certificat de leasing	230 064	185 992
<b>Total</b>	<b>18 852 334</b>	<b>17 030 641</b>

**27.2. Engagements reçus :**

Les principaux engagements reçus concernent :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 015</b>	<b>2 014</b>
Intérêts non échus sur opérations de leasing	38 169 338	31 925 330
Garanties réelles reçues des clients	3 431 000	3 142 801
Valeur des biens donnés en leasing	246 055 017	226 732 116
<b>Total</b>	<b>287 655 355</b>	<b>261 800 247</b>

**Note 28. Transactions avec les parties liées :****28.1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :**

Le tableau ci-dessous présente les jetons de présence servis aux administrateurs de l'AIL représentant la BTK.

	Membres du Conseil d'Administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Jetons de présence	56 250	56 250
<b>TOTAL</b>	<b>56 250</b>	<b>56 250</b>

**28.2. Relations avec les autres parties liées :**

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015 certaines transactions ont été conclues par l'A.I.L avec la mère et d'autres filiales du groupe BTK. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

	BTK	SCIF	UNIVERS INVEST
Commissions de montage et mise en place de l'emprunt obligataire AIL 2015	-	(240.000)	-
Commissions de gestion emprunt AIL 2015	-	(30.000)	-
Commissions sur Certificat de dépôt QNB	-	(3.000)	-
Commissions de mise en place de financement de crédit-bail, pour le compte de clients ou de prospects de la BTK	(8.159)	-	-
Commissions sur tenue du registre des actionnaires	-	(2.000)	-
Commissions sur versement chèque	(52.073)	-	-
Commissions sur virements et versement effets	(44.897)	-	-
Commissions de Partenariat	(39.186)	-	-

(Suite)	BTK	SCIF	UNIVERS INVEST
Commissions de gestion sur facilités de caisse	-	-	-
Intérêts et commissions sur découverts bancaires	(324.095)	-	-
Intérêts sur crédits bancaires	(909.878)	-	-
Charges locatives	(104.323)	-	-
Jetons de présence servis	(56.250)	-	-
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires	28.666	-	-
Commissions de gestion du fonds géré	-	-	(87.251)
Produit de placement du fonds géré	-	-	74.097
Intérêts perçus sur opérations de leasing	9.682	14.535	-

**Note 29. Evénements postérieurs à la clôture :**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 29 Avril 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**Note 30. Risques encourus, fonds propres nets et ratio de solvabilité :**

Les tableaux suivants récapitulent, au 31 Décembre 2015, le calcul des risques encourus, des fonds propres nets et du ratio de solvabilité de la société, conformément aux dispositions de l'article 4 de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents :

**30.1 RISQUES ENCOURUS SELON LA CIRCULAIRE 93-08**

ANNEE 2015

	Engagements bruts	Pondération	Risques encourus
Risques encourus sur la clientèle (Leasing mobilier)	227 311 177		213 419 383
Risques encourus sur la clientèle (Leasing immobilier)	16 627 006		8 040 573
Immobilisations corporelles et incorporelles utilisées par la société	206 670	100%	206 670
Titres de participation	4 100 000	100%	4 100 000
Titres de participations (Emprunt National)	100 000	0%	0
Autres actifs financiers	538 790	100%	538 790
Créances sur l'Etat	1 319 890	0%	0
Autres postes d'actifs	748 145	100%	748 145
Banques et caisses	4 886 898	20%	977 380
Titres de transaction et de placement	334 441	20%	66 888
<b>TOTAL DES RISQUES ENCOURUS</b>	<b>256 173 017</b>		<b>228 097 829</b>

**FONDS PROPRES NETS DE LA SOCIETE**

Capital social	+	15 000 000
Réserves	+	8 758 044
Résultats reportés	+	110 599
Résultat de l'exercice 2015	+	1 950 152
Distribution de dividendes prévisionnelle ( 1.600.000 )	-	(1 800 000)
Charges reportées	-	(556 786)
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES NETS DE BASE</b>	<b>A</b>	<b>23 462 009</b>
Provisions collectives sur engagements courants et nécessitant un suivi particulier		1 561 000
<b>FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES</b>	<b>B</b>	<b>1 561 000</b>
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES NETS</b>	<b>A+B</b>	<b>25 023 009</b>
<b>FONDS PROPRES NETS / RISQUES ENCOURUS</b>		<b>10,97%</b>

### 30.4 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	C1 Actifs nécessitant un suivi particulier	C2 Actifs incertains	C3 Actifs préoccupants	C4 Actifs compromis	
Encours financier	167 255 853	38 048 091	2 688 016	1 871 218	5 393 133	215 256 311
Impayés	7 661 570	7 599 182	1 074 967	1 116 660	10 823 488	28 275 867
Avances reçues	(2 596 062)	(2 040)	0	0	(500 432)	(3 098 534)
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>172 321 361</b>	<b>45 645 233</b>	<b>3 762 983</b>	<b>2 987 878</b>	<b>15 716 189</b>	<b>240 433 644</b>
Engagements hors bilan sur opérations de leasing mobilier	2 995 863	506 985	0	0	0	3 502 848
<b>TOTAL HORS BILAN</b>	<b>2 995 863</b>	<b>506 985</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 502 848</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>175 317 224</b>	<b>46 152 218</b>	<b>3 762 983</b>	<b>2 987 878</b>	<b>15 716 189</b>	<b>243 936 493</b>
Produits réservés	0	0	(100 397)	(142 921)	(1 050 680)	(1 293 998)
Garanties imputables sur risques encourus	0	0	0	0	0	0
Garanties non imputables sur risques encourus	(197 717 074)	(44 689 849)	(3 186 722)	(2 465 044)	(1 595 918)	(249 654 607)
Provisions sur encours	0	0	(8 326)	(53 297)	(3 951 848)	(4 013 471)
Provisions sur impayés	0	0	(160 431)	(269 632)	(9 259 643)	(9 689 706)
Provision additionnelle					(354 259)	(354 259)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>(197 717 074)</b>	<b>(44 689 849)</b>	<b>(3 455 876)</b>	<b>(2 930 894)</b>	<b>(16 212 348)</b>	<b>(265 006 041)</b>
Leasing immobilier (Décote 50%)	(4 812 847)	(2 992 811)	(31 634)	(170 608)	(68 221)	(8 076 121)
Risques encourus négatifs	597 818	2 032	0	0	32 458	632 308
<b>RISQUES ENCOURUES</b>	<b>171 102 195</b>	<b>43 161 439</b>	<b>3 462 195</b>	<b>2 817 270</b>	<b>15 680 426</b>	<b>221 495 505</b>

### 30.4 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING MOBILIER

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	C1 Actifs nécessitant un suivi particulier	C2 Actifs incertains	C3 Actifs préoccupants	C4 Actifs compromis	
Encours financier	157 810 015	32 819 999	2 641 239	1 613 613	5 217 856	200 102 722
Impayés	7 464 967	6 841 651	1 057 637	1 007 045	10 322 711	26 694 011
Avances reçues	(2 509 710)	(2 040)	0	0	(476 653)	(2 988 403)
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>162 765 272</b>	<b>39 659 610</b>	<b>3 698 876</b>	<b>2 620 658</b>	<b>15 063 914</b>	<b>223 808 330</b>
Engagements hors bilan sur opérations de leasing mobilier	2 995 863	506 985	0	0	0	3 502 848
<b>TOTAL HORS BILAN</b>	<b>2 995 863</b>	<b>506 985</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 502 848</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>165 761 135</b>	<b>40 166 595</b>	<b>3 698 876</b>	<b>2 620 658</b>	<b>15 063 914</b>	<b>227 311 178</b>
Produits réservés	0	0	(99 559)	(124 509)	(996 405)	(1 220 473)
Garanties imputables sur risques encourus	0	0	0	0	0	0
Garanties non imputables sur risques encourus	(184 296 831)	(38 313 675)	(3 035 655)	(1 977 810)	(1 195 013)	(228 818 984)
Provisions sur encours	0	0	(8 326)	(53 297)	(3 918 564)	(3 980 187)
Provisions sur impayés	0	0	(160 431)	(262 039)	(8 828 185)	(9 250 655)
Provision additionnelle	0	0	0	0	(326 678)	(326 678)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>(184 296 831)</b>	<b>(38 313 675)</b>	<b>(3 303 971)</b>	<b>(2 417 655)</b>	<b>(15 264 845)</b>	<b>(243 596 977)</b>
Risques encourus négatifs	528 213	2032			29 277	559 522
<b>RISQUES ENCOURUS</b>	<b>166 289 348</b>	<b>40 168 627</b>	<b>3 430 560</b>	<b>2 180 813</b>	<b>1 350 036</b>	<b>213 419 384</b>

### 30.4 RISQUES ENCOURUS SUR OPERATIONS DE LEASING IMMOBILIER

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	C1 Actifs nécessitant un suivi particulier	C2 Actifs incertains	C3 Actifs préoccupants	C4 Actifs compromis	
Encours financier	9 445 838	5 228 092	46 777	257 605	175 277	15 153 589
Impayés	196 603	757 531	17 330	109 615	500 777	1 581 856
Avances reçues	(86 352)	0	0	0	(23 779)	(110 131)
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>9 556 089</b>	<b>5 985 623</b>	<b>64 107</b>	<b>367 220</b>	<b>652 275</b>	<b>16 625 314</b>
Engagements hors bilan sur opérations de leasing immobilier	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL HORS BILAN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL ENGAGEMENTS</b>	<b>9 556 089</b>	<b>5 985 623</b>	<b>64 107</b>	<b>367 220</b>	<b>652 275</b>	<b>16 625 315</b>
Produits réservés	0	0	(838)	(18 412)	(54 275)	(73 525)
Garanties imputables sur risques encourus	0	0	0	0	0	0
Garanties non imputables sur risques encourus	(13 420 243)	(6 376 174)	(151 067)	(487 234)	(400 905)	(20 835 623)
Provisions sur encours	0	0	0	0	(33 284)	(33 284)
Provisions sur impayés	0	0	0	(7 593)	(431 458)	(439 051)
Provision additionnelle	0	0	0	0	(27 581)	(27 581)
<b>TOTAL DE LA COUVERTURE</b>	<b>(13 420 243)</b>	<b>(6 376 174)</b>	<b>(151 905)</b>	<b>(513 239)</b>	<b>(947 503)</b>	<b>(21 409 064)</b>
Leasing immobilier (Décote 50%)	(4 812 847)	(2 992 811)	(31 634)	(170 608)	(68 221)	(8 076 121)
Risques encourus négatifs	71 195	0	0		1 592	72 787
<b>RISQUES ENCOURUES</b>	<b>4 812 847</b>	<b>2 992 811</b>	<b>31 634</b>	<b>170 608</b>	<b>68 221</b>	<b>8 076 121</b>

# **RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

**Messieurs les actionnaires  
de l'Arab International Lease AIL**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers de l'Arab International Lease arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 238.022 mille dinars et un bénéfice net de 1.950 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci-joints, de l'Arab International Lease, comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

## **Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers**

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

## **Responsabilité de l'auditeur**

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## **Opinion**

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'Arab International Lease, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

## *Vérifications spécifiques*

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nos remarques ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne. Ces derniers constituent une partie intégrante du présent rapport.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société eu égard à la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 16 mai 2016**

### **Les Commissaires aux Comptes**

**ECC MAZARS**

**Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**Mohamed Lassaad BORGHI**

### ***RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015***

***Messieurs les actionnaires  
de l'Arab International Lease AIL***

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

## **A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Le conseil d'administration du 16 Juin 2015 a autorisé la convention conclue avec le cabinet « Universal Auditing », (dont l'un de ses associés est en même temps administrateur et Président du comité des risques de l'AIL), portant sur la mise en place d'un dispositif de gestion des risques opérationnels et d'un plan de continuité des activités et ce pour un montant total de 36.000 DT hors taxes.

## **B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2015, dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- En date du 16/11/2012, l'AIL a conclu une convention avec la BTK, ayant pour objet de fixer les droits et les obligations des parties prenantes dans le cadre de leur partenariat sur la mise en place de financement de crédit-bail mobilier ou de crédit-bail immobilier avec option d'achat, pour le compte de clients ou de prospects de la BTK

La rémunération de la BTK est composée de deux types de commissions, à savoir :

- Une commission commerciale dite commission d'apport, dont le taux d'intéressement est calculé en fonction du taux d'intérêt à appliquer au client :

Taux de placement	Taux de commission
$9\% \leq T < 10,92\%$	0,5%
$T < 9\%$	0,35%

Ces taux peuvent être révisés semestriellement d'un commun accord entre les parties.

- Le reversement de 50% des frais de dossiers facturés à l'AIL.

Au titre de l'exercice 2015, les charges encourus se sont élevés à 39.186 DT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 7 décembre 2012.

- La convention de location d'espaces dans les agences de la Banque Tuniso-Koweïtienne, administrateur. Les charges locatives de ces agences ont été autorisées par le conseil d'administration réuni en date du 16 Avril 2013.

Au cours de l'exercice 2015, la charge locative supportée a totalisé 28.264 DT.

- La convention de location du siège social de l'A.I.L. conclue le 5 Avril 2002 avec la Banque Tuniso-Koweïtienne, administrateur. Les charges locatives supportées en 2015, au titre de cette convention, portent sur la somme de 64.594 DT.
- La convention de location de l'agence de la société AIL sise à Sfax conclue le 14 octobre 2010 avec la Banque Tuniso-Koweïtienne, administrateur. Les charges locatives supportées en 2015, au titre de cette convention, portent sur la somme de 11.483 DT.

## **C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

**C.1-** Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

1- Le conseil d'Administration du 6 Juin 2013, a décidé d'allouer la rémunération et les avantages suivants au Directeur Général :

- Un salaire annuel net : 43.000 DT net avec date d'effet, du 1<sup>er</sup> Janvier 2013 ;
- Avantages en nature :
  - Une voiture de fonction d'une puissance ne dépassant pas 9 chevaux ;

- La prise en charges de la société des frais de consommation de carburants de la voiture de fonction à hauteur de 500 litres d'essence par mois et des frais d'entretien du véhicule ;
- La prise en charges des factures de consommation personnelle de l'eau, de l'électricité, du gaz et du téléphone pour un montant forfaitaire fixé à 4.000 DT par an.

Le conseil d'Administration du 16 Juin 2015, a décidé le renouvellement du mandat du Directeur Général pour une durée de 2 ans, qui s'achève à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant, sur l'exercice 2016.

Il a été décidé d'allouer une augmentation de salaire de 239 DT brut/mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2014 selon le conseil d'administration du 12 novembre 2015.

Un comité de rémunération issu du conseil d'administration du 16 Juin 2015 a décidé d'allouer au Directeur Général les primes suivantes :

- Une prime d'encouragement au titre de l'exercice 2014 et servie courant 2015 pour un montant net de 15.000 DT,
- Une prime d'intéressement au titre de l'exercice 2014 pour un montant brut de 5.000 DT. La prime en question est soumise à l'ensemble des cotisations sociales et impositions en vigueur.

2- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

**C.2-** Les obligations et engagements de l'Arab International Lease AIL envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

	<b>Directeur Général</b>		<b>Membres du Conseil d'Administration</b>	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Salaires, prime et avantages servis y compris les charges sociales et fiscales	164.873	-	-	-
Jetons de présence	-	-	75 000	75 000
<b>TOTAL</b>	<b>164.873</b>	<b>-</b>	<b>75 000</b>	<b>75 000</b>

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons que nous n'avons pas eu connaissance d'autres conventions conclues au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 16 mai 2016**

**Les Commissaires aux Comptes**

**ECC MAZARS**

**Les commissaires aux comptes associés M.T.B.F**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

**Mohamed Lassaad BORGHI**